



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Service déplacements, intermodalité, infrastructures  
Division maîtrise d'ouvrage

**Arrêté portant bilan de la concertation  
au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme  
pour le projet de mise à deux fois deux voies de la RN17 entre Vimy et Avion**

---

**Le Préfet du Pas-de-Calais,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et R.300-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment le titre II du livre 1er, relatif à l'information et la participation des citoyens ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013 relatif aux objectifs et modalités de concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme pour le projet de mise à deux fois deux voies de la RN17 entre Vimy et Avion ;

VU le dossier de concertation se rapportant au projet ;

VU le bilan de la concertation dressé par la DREAL Nord – Pas-de-Calais ;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs du projet consistent à améliorer les conditions de circulation et de sécurité, le cadre de vie des riverains et les échanges entre Arras et Lens, tout en étoffant le réseau national routier ;

**CONSIDÉRANT** que la concertation publique, mise en place du 3 au 20 décembre 2013 sur le territoire des deux communes concernées par les travaux à savoir Vimy et Avion, s'est déroulée conformément aux dispositions prévues à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013 précité ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au préfet d'arrêter le bilan de la concertation publique ;

**SUR** proposition du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;



## ARRÊTE :

### Article 1er :

Le bilan de la concertation publique préalable à la mise à deux fois deux voies de la RN17 entre Vimy et Avion, joint en annexe, est arrêté.

### Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché dans les mairies de Vimy et Avion pendant 2 mois.

Un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera adressé par les maires des communes concernées à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE / BPUP / SUP – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9).

Cet arrêté sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

### Article 3 :

Le bilan de la concertation sera tenu à disposition du public dans chacune des mairies concernées pendant 2 mois à compter de son dépôt et sera publié sur le site internet de la DREAL Nord – Pas-de-Calais.

### Article 4 :

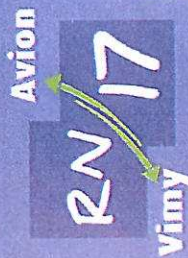
Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Sous-préfet de Lens, les Maires des communes de Vimy et Avion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 16 juin 2014

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Anne LAUBIES





# Bilan de la concertation

## Mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUES  
VU pour être annexé au dossier de l'arrêté préfectoral du

16 juin 2014  
Pour le Préfet,  
Le Chef de Bureau délégué,  
Christian ORBAN



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 28/07/1975

## Sommaire

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Préambule.....                                                                       | 3  |
| Modalités et objectifs de la concertation préalable.....                             | 4  |
| L'arrêté préfectoral établissant les objectifs et modalités de la concertation.....  | 4  |
| Méthodologie du bilan.....                                                           | 4  |
| Déroulement de la concertation préalable.....                                        | 5  |
| Les dispositifs d'information.....                                                   | 5  |
| Le dossier de concertation.....                                                      | 5  |
| L'exposition.....                                                                    | 5  |
| L'information via internet.....                                                      | 6  |
| Les relations presse.....                                                            | 6  |
| Les moyens d'expression.....                                                         | 7  |
| Les réunions publiques.....                                                          | 7  |
| Les permanences de la DREAL Nord – Pas-de-Calais.....                                | 8  |
| Les registres d'expression.....                                                      | 8  |
| Bilan de la concertation préalable.....                                              | 8  |
| Bilan quantitatif de la concertation préalable.....                                  | 8  |
| Synthèse des expressions du public.....                                              | 9  |
| Observations du public et éléments de réponses de la DREAL Nord – Pas-de-Calais..... | 9  |
| Engagements et orientations données par l'État.....                                  | 16 |
| Conclusion.....                                                                      | 16 |
| Annexes.....                                                                         | 17 |

## Préambule

La mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion s'inscrit dans le programme général de mise à 2x2 voies de la RN 17 entre Arras et Lens. L'État, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nord - Pas-de-Calais, est maître d'ouvrage de ce projet.

La section entre Vimy et Avion est la troisième et dernière section d'aménagement de l'ensemble de l'itinéraire. Elle s'établit sur 3,7km entre le carrefour giratoire terminant la déviation Thélus-Vimy et l'A211 au niveau d'Avion (échangeur dit des Glissoires).

Elle est composée de deux sous-sections :

- la première entre le giratoire de Vimy et l'échangeur Avion-République, située en secteur agricole ;
- la seconde entre l'échangeur Avion-République et l'A211, située en secteur urbain.

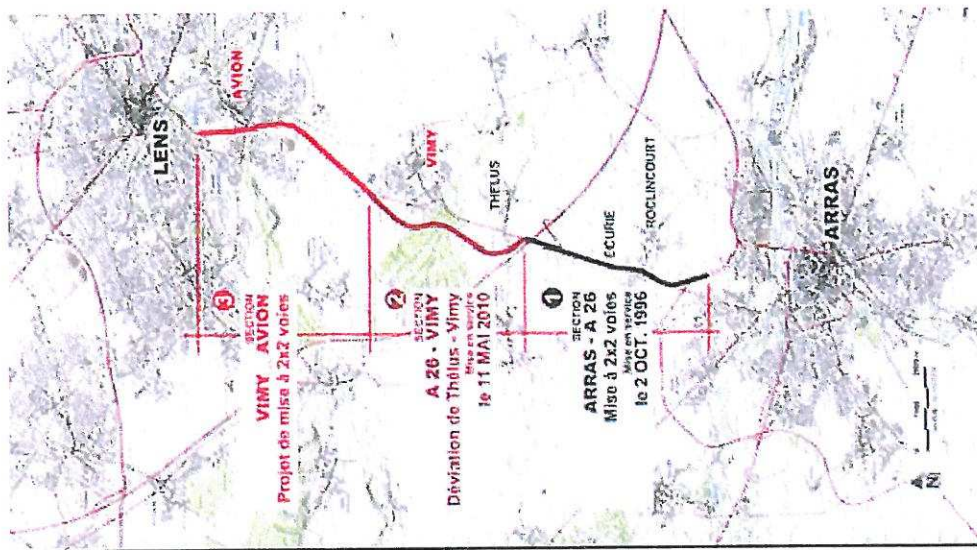
Ce projet a déjà fait l'objet d'études avant 2006 (par le service Grands Travaux de la DDE du Pas-de-Calais) :

- l'Avant-Projet Sommaire a été approuvé par la Direction des Routes en septembre 2006 ;
- une première version de l'étude d'impact a été réalisée en 2005.

Les études techniques ont depuis été poursuivies et une nouvelle étude d'impact, réalisée conformément aux exigences réglementaires actuelles, est en cours de finalisation.

Il est apparu opportun, à ce stade d'avancement du projet, de le présenter aux habitants, associations et acteurs concernés afin de recueillir et prendre en compte leurs observations, conformément aux dispositions des articles L.300-2 et R.300-1 du code de l'urbanisme.

C'est pourquoi s'est tenue, du 03 au 20 décembre 2013, une phase de concertation avec le public au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme.



## Modalités et objectifs de la concertation préalable

Le projet soumis à concertation préalable consiste plus précisément en un élargissement à 2 fois 2 voies sur place, de la route actuelle à 3 voies, avec mise en place d'une Bande d'Arrêt d'Urgence, d'un Terre Plein Central et d'échanges dénivelés. Les emprises de ces aménagements appartiennent à l'État depuis les années 1970.

Ce projet s'accompagne :

- du doublement de deux ponts situés à Avion : avenue Thumerelle et rue Paul Daumont ;
- de la création d'un réseau d'assainissement étanche (avec récupération des eaux dans des bassins de rétention et d'infiltration et un bassin de rejet dans le réseau de collecte des eaux pluviales) ;
- de l'installation de protections phoniques en prolongement des écrans existants, de part et d'autre de la voie.

La concertation préalable, au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, s'est donc tenue du 03 au 20 décembre 2013 conformément à l'arrêté préfectoral relatif aux objectifs et modalités de concertation pour le projet de mise à deux fois deux voies de la R.N.17 entre Vimy et Avion en date du 29 novembre 2013.

Pour réaliser cette concertation, la DREAL, maître d'ouvrage du projet, s'est fait assister par l'agence de communication urbaine EXALTA.

L'article L300-2 précise que « A l'issue de la concertation, l'autorité (ici le préfet) en arrête le bilan ». Le présent dossier présente ce bilan.

### **L'arrêté préfectoral établissant les objectifs et modalités de la concertation**

Cet arrêté en date du 29 novembre 2013 est à l'origine du présent bilan de la concertation.

Les termes de cet arrêté sont repris ci-dessous :

« Article 1 : Le projet de mise à deux fois deux voies de la R.N.17 entre Vimy et Avion fera l'objet d'une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, du 3 décembre au 20 décembre 2013.

Article 2 : Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- informer le public sur le projet en présentant les études menées, le calendrier prévisionnel du déroulement de l'opération et ses différentes étapes ;
- recueillir les avis, observations et préoccupations des acteurs et des habitants du territoire concerné ;

Article 3 : Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- exposition de présentation du projet, mise à disposition d'un dossier de concertation et d'un registre pour recueillir les avis et propositions des habitants, associations et autres personnes concernées dans les mairies de VIMY et AVION pendant une durée de 15 jours ;
- mise à disposition d'une adresse électronique pour recueillir les avis et propositions des habitants, associations et autres personnes concernées ;
- organisation d'une réunion d'information dans chacune de ces communes ;
- diffusion d'informations par voie de presse et sur le site internet de la DREAL.

Article 4 : A l'issue de cette concertation, il en sera dressé un bilan.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais. Une copie du présent arrêté sera affichée durant la période de concertation en mairies de VIMY et AVION. Procès verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire de chacune de ces communes.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Sous-préfet de Lens, les maires de VIMY et d'AVION sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. »

### **Méthodologie du bilan**

Le présent document vise à présenter le déroulement de la concertation et fait le bilan des échanges qui ont eu lieu.

Ainsi, il rassemble l'ensemble des expressions du public (registres, enregistrements des réunions publiques et courriers) et dresse un travail d'analyse tant quantitatif que qualitatif des avis, questions, remarques, critiques, analyses et autres suggestions.

Le bilan présente les avis formulés par les habitants de Vimy et d'Avion de la manière la plus exhaustive possible afin de répondre à 3 objectifs majeurs :

- rendre compte de manière fidèle de la participation des citoyens ;
- constituer un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage à partir d'un état des lieux clair et détaillé des différents avis et suggestions ;
- informer les habitants sur le bilan de la concertation préalable, sur ses conclusions et ses préconisations.

## Déroulement de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet de mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion a été organisée conformément aux modalités définies par l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013.

Elle s'est déroulée du 03 au 20 décembre 2013.

En particulier, plusieurs outils d'information, de dialogue et de participation ont été mis à disposition du public pour cette concertation :

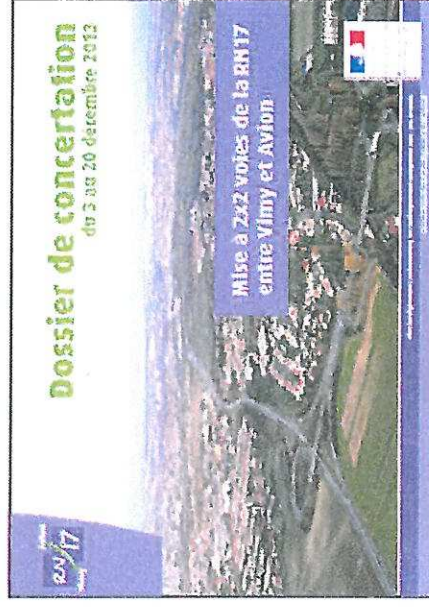
- un dossier de concertation ;
- une exposition permanente ;
- des réunions publiques ;
- des permanences de la DREAL ;
- des registres ;
- une adresse électronique ;
- une information sur le site internet de la DREAL.
- 

## Les dispositifs d'information



## Le dossier de concertation

Ce document, réalisé par l'agence Exalta à partir des données recueillies dans le cadre des études préliminaires citées précédemment, présentait l'objet de la concertation et ses modalités de mise en place, les enjeux et les objectifs de l'opération, son financement, ses caractéristiques principales, une synthèse des éléments techniques nécessaires à la compréhension du projet et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Il était disponible dans les mairies de Vimy et d'Avion et a été diffusé sur le site internet de la DREAL Nord-Pas-de-Calais.



## L'exposition

Une exposition publique s'est tenue dans les halls des mairies de Vimy et Avion.

Trois panneaux présentaient les principaux enjeux et caractéristiques du projet de manière synthétique et pédagogique ainsi que quelques chiffres clés de financement et de calendrier.



Exposition dans la mairie d'Avion

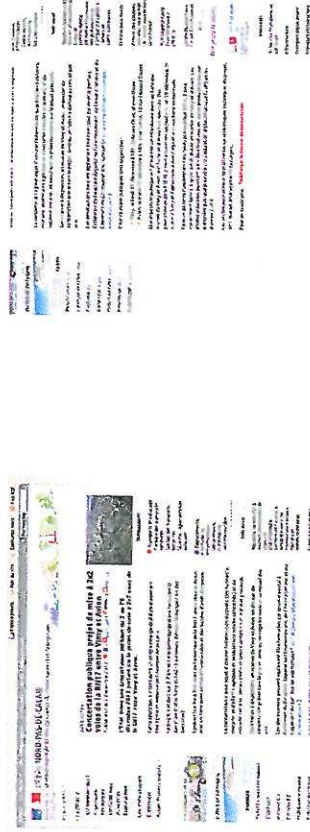


Exposition dans la mairie de Vimy

## L'information via internet

Une information a été publiée sur le site internet de la DREAL Nord-Pas-de-Calais. Elle contenait :

- une présentation succincte du projet ;
- un rappel des objectifs de la concertation ;
- une présentation des modalités de la concertation avec notamment les lieux d'expositions, les dates de permanences de la DREAL et les dates des réunions publiques ;
- l'adresse électronique du projet ;
- le dossier de concertation en téléchargement.



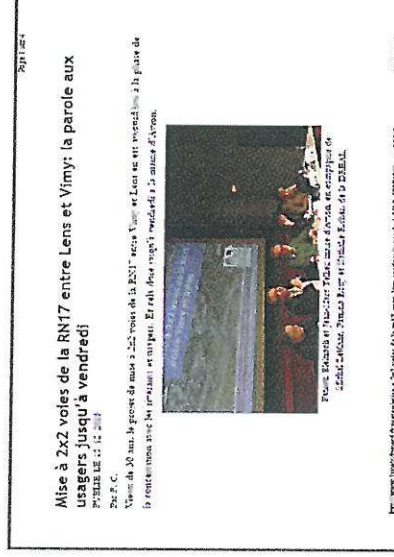
Une adresse électronique a été mise en place pour cette phase de concertation et restera ouverte pour toute la durée du projet, afin que le public ait la possibilité d'écrire directement à la DREAL :

[m17.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:m17.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr)

## Les relations presse

Plusieurs articles sont parus dans la presse tout au long de la phase de concertation, notamment :

- la Voix du Nord pour le démarrage de la concertation (les 02 et 10 décembre) et ensuite en compte rendu de la réunion publique d'Avion (les 18 et 22 décembre) ;



- sur le site internet de la ville d'Avion (le 19 décembre) ;



La DREAL a également relayé l'information par l'intermédiaire d'autres médias : la télévision (interview pour France 3 et TéléGohelle) et la radio.

## Les moyens d'expression

Chaque citoyen était libre de s'exprimer sur le projet (en donnant un avis et/ou en posant une question), au moyen des supports suivants :

- prise de parole lors des réunions publiques ;
- rencontre de la DREAL lors de ses permanences ;
- inscription aux registres d'expression disponibles dans les mairies ;
- via l'adresse électronique du projet ;
- envoi de courrier.

## Les réunions publiques

*Information de la tenue des réunions publiques*

Des affiches précisant le lieu, la date et l'heure des réunions publiques ont été mises en place sur les portes de certains commerces et en mairie. De plus des flyers ont été envoyés aux riverains des rues les plus proches du projet.



## Déroulement des réunions publiques

Deux réunions publiques ont eu lieu les 16 et 17 décembre 2013, à 18 heures, respectivement à Vimy et Avion.

Ces réunions de concertation ont permis de réunir une centaine de personnes.

Elles se sont déroulées de la façon suivante :

- introduction par l'agence de communication EXALTA ;
- accueil par le maire à Avion et l'adjoint aux travaux à Vimy ;
- exposé de la DREAL Nord-Pas-de-Calais avec les informations suivantes :
  - un préambule apportant des précisions sur le contexte général, la concertation et l'objet de la concertation
  - les caractéristiques du projet avec un résumé des objectifs, une présentation de la maîtrise d'ouvrage, du coût de l'opération et ses caractéristiques techniques (principe, implantation, vitesse) ;
  - les aménagements proposés avec la carte des aménagements et des zooms sur

l'aménagement de l'échangeur Avion-République, les ponts, l'assainissement, les protections phoniques, les aménagements paysagers et le démontage des bretelles de l'ancien échangeur d'Avion-Centre ;

- le calendrier prévisionnel de l'opération ;
- les modalités de concertation.

Suite à cette présentation, un temps d'échanges (questions-réponses) et de débat a eu lieu entre les participants aux réunions publiques, les services de la DREAL Nord – Pas-de-Calais et les élus.

Chacune des réunions publiques était accompagnée de :

- l'exposition du projet (composée de 3 kakemonos)
- des dossiers de concertation mis à disposition du public pour consultation ;
- une feuille d'émargement ;
- un registre permettant l'expression et le recueil des remarques, des questions et des avis des participants.



Les permanences de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Ces permanences ont eu lieu les 12 et 19 décembre 2013, le matin à Vimy et l'après midi à Avion. Lors de ces permanences, deux agents de la DREAL Nord – Pas-de-Calais étaient présents pour répondre aux questions des riverains.

Cinq personnes se sont présentées lors de ces permanences.

Une information sur la tenue de ces permanences a été faite sur le site internet de la DREAL Nord – Pas-de-Calais, dans la presse et lors des réunions publiques.

Les registres d'expression

Un registre d'expression était mis à disposition dans chacune des communes. Il était destiné à recueillir les observations et remarques du public pendant toute la durée de la concertation. Une information sur la mise à disposition de ces registres a été effectuée par voie de presse (internet et presse locale), en mairie et lors des réunions publiques.



Bilan de la concertation préalable

Bilan quantitatif de la concertation préalable

La concertation préalable a donné lieu à la participation d'une centaine de personnes. Les habitants ont utilisé différents moyens d'expression à leur disposition.

Fréquentation des réunions publiques

| Lieu de la réunion | Date de la réunion  | Nombre de personnes présentes |
|--------------------|---------------------|-------------------------------|
| Permanence à Avion | Le 12 décembre 2013 | 1                             |
| Vimy               | Le 16 décembre 2013 | 15                            |
| Avion              | Le 17 décembre 2013 | 80                            |
| Permanence d'Avion | Le 19 décembre 2013 | 4                             |
| TOTAL              |                     | 100                           |

Répartition des contributions selon les moyens d'expression

| Outils d'expression  | Nombre de questions / remarques | %      |
|----------------------|---------------------------------|--------|
| Réunions publiques   | 50 (15+35)                      | 82 %   |
| Permanences          | 9                               | 14,8 % |
| Registres            | 1                               | 1,6 %  |
| Adresse électronique | 0                               | 0 %    |
| Courrier             | 1                               | 1,6 %  |
| TOTAL                | 61                              | 100 %  |

Les réunions publiques ont été le moyen d'expression le plus important.

### Synthèse des expressions du public

La synthèse proposée est réalisée à partir de l'ensemble des remarques émises par le biais des réunions publiques, des permanences, des registres mis à dispositions et du courrier envoyés à la DREAL Nord – Pas-de-Calais.

Des discussions, 11 grands thèmes sont ressortis de par leur récurrence :

- les ouvrages d'art ;
- l'assainissement ;
- la circulation ;
- la phase travaux ;
- l'entretien ;
- les aménagements paysagers ;
- l'emprise du projet ;
- les milieux naturels, la faune et la flore ;
- la pollution de l'air ;
- la communication ;
- les nuisances sonores.

Et un thème regroupant diverses questions n'ayant pas de rapport direct avec le projet.

### Répartition des questions/remarques par thèmes

| Thème                         | Nombre de questions / remarques | %    |
|-------------------------------|---------------------------------|------|
| Ouvrages d'art                | 2                               | 3,3  |
| Assainissement                | 3                               | 4,9  |
| Circulation                   | 7                               | 11,5 |
| Phase travaux                 | 9                               | 14,8 |
| Entretien                     | 3                               | 4,9  |
| Aménagements paysagers        | 11                              | 18   |
| Emprise                       | 7                               | 11,5 |
| Milieux naturels, faune-flore | 1                               | 1,6  |
| Pollution de l'air            | 1                               | 1,6  |
| Communication                 | 1                               | 1,6  |
| Nuisances sonores             | 12                              | 19,7 |
| Divers                        | 4                               | 6,6  |

### Observations du public et éléments de réponses de la DREAL Nord – Pas-de-Calais.

#### Nuisances sonores

##### Les observations du public :

De manière globale, les riverains se plaignent du bruit actuel et appréhendent l'augmentation de la nuisance sonore. Plusieurs personnes demandent la prolongation des murs anti-bruit, le remplacement de ceux existants et l'aménagement du merlon à côté du collège.

##### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Tout d'abord, il est précisé que la RN 17 est un itinéraire de liaison, il n'y aura donc qu'une augmentation modérée du trafic (pas d'aspiration du trafic d'autres infrastructures).

Des études de bruit ont été faites conformément à la réglementation.

Il est précisé que les objectifs réglementaires à atteindre concernent le bruit à l'intérieur des habitations.

Dans le cadre de ces études, un état des lieux a été réalisé. Pour cela, des mesures ont été faites en continu pendant 24h, avec des conditions de trafic habituelles. Ces données ont été traitées en prenant en compte les conditions météorologiques (pluie, vent) et en distinguant 2 périodes, le jour et la nuit. Ces calculs ont permis de définir les protections acoustiques réglementairement nécessaires pour réduire les nuisances sonores, à savoir des écrans acoustiques et de l'isolation de façade.

Compte tenu des observations des riverains, la DREAL Nord – Pas-de-Calais s'engage à effectuer des études complémentaires pour réduire les nuisances.

S'il est impossible de supprimer complètement les nuisances, les études complémentaires veilleront à :

- étudier la performance des protections existantes et les solutions pour les améliorer ;
- s'assurer que les nouvelles protections évitent les phénomènes de rejet du bruit d'un écran sur l'autre ;
- s'assurer que les protections permettent de réduire le bruit à la source, c'est-à-dire au plus près de la RN17, notamment au moyen de buttes ou d'écrans acoustiques. Ces protections seront complétées en certains points de protections de façades.

Concernant le merlon à proximité du collège (qui semble être un amas de matériaux de récupération des tours) il n'a pas été réalisé par l'État.

## Aménagements paysagers

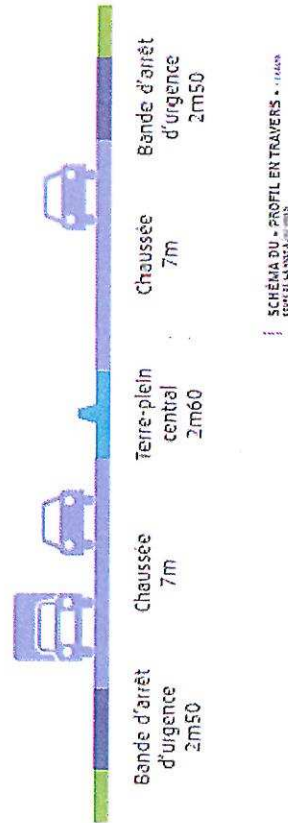
Les remarques portent principalement sur la végétalisation des abords de la RN au niveau de Vimy, sur le devenir des bretelles de l'ancien échangeur d'Avion et sur l'intégration paysagère des protections phoniques.

### Les observations du public :

Certains riverains de Vimy demandent si des haies de protections ou de l'arbustif ne pourraient pas remplacer les glissières de sécurité et si un traitement paysager est prévu derrière ces glissières.

#### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Sur la partie agricole du tracé, les glissières de sécurité ne seront disposées qu'en cas d'absolue nécessité : à savoir au niveau de la protection des piles de ponts et au niveau du périmètre de protection du captage en eau potable dit du Bout des Fourques (afin d'éviter toute pollution accidentelle par déversement). Ci-dessous le profil type de l'aménagement prévu



Pour ce qui est de mettre de l'arbustif, la présence du monument canadien implique des contraintes paysagères : le projet doit s'intégrer dans le paysage en préservant les vues depuis le monument. Aussi, le projet ne peut pas être souligné par des alignements d'arbres qui en marqueraient le passage dans la zone agricole visible depuis la crête de Vimy.

De plus l'implantation d'arbustes impliquerait des besoins en entretien qui sont déjà très difficiles à gérer actuellement. En effet, la vraie difficulté de l'arbustif est d'en limiter la croissance et d'assurer des tailles régulières. Peu d'essences locales ont une croissance limitée avec la contrainte supplémentaire de supporter les polluants liés à l'infrastructure (sels de déverglaçage...).

### Les observations du public :

La question du devenir des bretelles de l'ancien échangeur d'Avion-centre est posée.



#### La réponse de M. le Maire d'Avion :

Il est bien prévu de démonter ces bretelles, cependant le choix de l'aménagement futur revient à la commune. Les élus de la commune souhaitent associer les riverains au choix de l'aménagement. Un groupe de travail va donc être mis en place par la commune pour discuter de ces questions et apporter des réponses aux riverains.

Monsieur le Maire a également proposé aux personnes présentes de s'inscrire à un groupe de travail régulier. Pour le suivi du chantier, ce comité devra faire part de ses observations aux élus et aux riverains concernés. Une première réunion devrait se tenir sur la base du bilan de concertation dressé par l'État. Ces réunions se tiendront à intervalle régulier jusqu'à la fin des travaux.

La mairie prend les inscriptions.

### Les observations du public :

Les murs anti-bruits créant un effet de coupure dans la ville, il est demandé s'il est possible de prévoir de la transparence ou de la végétation.

#### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Les écrans acoustiques qui ont pour fonction première de s'opposer à la transmission du son, modifieront l'environnement paysager des riverains et des usagers de la RN 17. Afin de réduire l'effet de coupure créé pour les riverains et l'enfermement visuel des usagers, différents aspects peuvent être traités : le choix des matériaux, le traitement de l'arrière des écrans, etc..

En même temps, le traitement esthétique doit être combiné avec les caractéristiques acoustiques des écrans qui peuvent varier selon qu'ils soient réfléchissants ou absorbants, sur une ou deux faces, droits ou inclinés, etc..

Ainsi, les écrans transparents sont généralement installés sur les ponts pour des raisons de charges (ce type d'écran est moins lourd) et pour maintenir les vues et permettre de se repérer

dans son itinéraire.

Le recours à la végétation est intéressant car il réduit l'impact visuel.

Mais ces deux solutions nécessitent un entretien important. Ainsi, il convient de définir des solutions qui permettront de réduire les nuisances sonores tout en assurant l'insertion par rapport au cadre de vie des riverains et en facilitant l'entretien de ces aménagements.

La DREAL Nord – Pas-de-Calais poursuivra les études en prenant en compte ces trois enjeux.

## **Phase travaux**

### **Les observations du public :**

Les agriculteurs de Vimy demandent comment se fera l'accès au chantier, si les chemins agricoles seront empruntés.

#### **La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais**

L'élargissement se fera depuis la RN17 actuelle. Une des trois voies sera fermée et l'approvisionnement du chantier se fera par cette voie.

Il est précisé qu'un inventaire et un état des lieux des environs du chantier sera réalisé avant travaux et que l'État remettra toutes les voiries en l'état après son intervention.

### **Les observations du public :**

Plusieurs personnes ont demandé des précisions sur le planning des travaux.

#### **La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais**

Le démarrage des travaux est prévu pour fin 2015 (il est précisé que les agriculteurs peuvent encore faire leur saison de culture) :

- Étape 1 : construction des ponts à Avion (l'un après l'autre) avec la mise en place de déviations mais le maintien des circulations piétonnes. Les nuisances occasionnées seront prises en compte pour les réduire au maximum ;
- Étape 2 : 2016/2017, mise en place des remblais. Les travaux en zone agricole commenceront donc fin 2016, début 2017 (d'autres réunions avec les acteurs agricoles se tiendront d'ici là). Le démontage des bretelles se fera donc pendant cette étape.

Les écrans anti-bruit sont des travaux de finition : ils doivent être posés sur des remblais et une fois les ponts terminés. Ils seront donc posés dans la phase finale du projet.

### **Les observations du public :**

Il est demandé si des fouilles archéologiques seront menées.

#### **La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais**

La consultation des services archéologiques est une obligation réglementaire. Des diagnostics archéologiques sont donc prévus.

### **Les observations du public :**

Il est demandé si les matériaux du terril seront utilisés en phase travaux.

#### **La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais**

Pour l'utilisation des matériaux du terril, la DREAL incite les entreprises à s'approvisionner au plus près du chantier pour limiter les transports de matériaux mais le lieu d'approvisionnement n'est pas imposé pour des raisons réglementaires.

## Circulation

### Les observations du public :

Plusieurs personnes veulent des précisions sur le devenir de la rue Émile Michel (à sens unique, piétonnière...).

#### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Le débouché de cette rue est très étroit et le doublement du pont va entraîner un rapprochement significatif entre le pont et la maison située à l'angle. Les circulations piétonnes et cyclistes seront maintenues mais la circulation des véhicules devrait être supprimée : la rue Émile Michel sera donc transformée en impasse. Pour ce qui est de l'implantation de l'infrastructure, des études seront menées en collaboration avec la commune et les riverains.



### Les observations du public :

Il est demandé si un point d'échange sera créé au niveau du terriil.

#### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Le programme de l'opération ne prévoit pas de nouveau point d'échange.

### Les observations du public :

Il est demandé pourquoi le giratoire de Vimy est conservé, plutôt que de créer un échangeur avec le passage inférieur de la RD51.

#### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Pour l'instant, au regard des études de déplacements dans le secteur de Vimy, il n'est pas utile de mettre en place un échangeur : le giratoire existant peut absorber les trafics à court et moyen terme.



## **Emprise**

### **Les observations du public :**

Les agriculteurs de Vimy demandent à quelle distance des parcelles se trouvera la glissière de sécurité.

### **La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais**

La glissière est posée à 2,50 mètres de la limite de la bande d'arrêt d'urgence, en comptant l'accotement et la largeur du fossé, cela fait entre 7 et 10 mètres de distance.

### **Les observations du public :**

Certaines personnes demandent de quel côté se fera l'élargissement, vu qu'il ne semble pas y avoir d'espace suffisant pour réaliser la mise à 2x2 voies.

### **La réponse de M. le Maire d'Avion :**

Monsieur le Maire d'Avion confirme la présentation faite par l'Etat en rappelant :

- que l'élargissement de la RN 17 se fera du côté du terril (de Lens vers Arras : côté droit, d'Arras vers Lens, côté gauche)
- que les emprises appartiennent déjà à l'Etat : elles ont été achetées dans les années 70 en prévision de cet élargissement.

### **Les observations du public :**

Le projet suscite beaucoup d'inquiétude pour les habitants de la rue Paul Daumont. Ils veulent savoir dans quelle mesure le projet va impacter leur terrain.



### **La réponse de la M. le Maire d'Avion et de la DREAL Nord – Pas-de-Calais :**

Il est une nouvelle fois précisé que l'Etat est propriétaire de ces terrains mais que, l'Etat n'ayant pas entretenu ces terrains depuis les années 70, certains riverains se sont appropriés les terrains sans droits acquis et en ont assuré l'entretien.

Un géomètre passera en janvier pour réaliser le bornage afin que les habitants aient une idée précise de la limite de leur parcelle mais aussi de l'endroit où s'arrêtera le talus.

Par ailleurs, une concertation a déjà été menée avec les personnes les plus proches de l'infrastructure. Une rencontre à titre individuel a déjà eu lieu avec plusieurs riverains en collaboration avec M. le Maire afin de maintenir un cadre de vie normal et acceptable.

## Entretien

### Les observations du public :

Les riverains demandent à qui revient l'entretien des talus.

### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Il appartient à l'État d'entretenir son domaine public. C'est la Direction Interdépartementale des routes, service de l'État, qui a en charge cet entretien.

## Milieux naturels, faune-flore

### Les observations du public :

Plusieurs personnes demandent si les aménagements prévoient la protection des animaux sauvages au niveau de la plaine giboyeuse de Vimy et font la remarque que le terre plein central va freiner le passage des animaux.

### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Les études écologiques menées ont montré que la plaine agricole était peu favorable au déplacement de la faune et que seule la petite faune (petits mammifères et laridés) y effectue des déplacements locaux diffus.

La mise en place du terre plein central va effectivement empêcher la faune de traverser la voie en son centre.

Le projet ne changeant globalement pas la situation en termes de trafic, l'impact sur la faune sauvage ne sera pas aggravé. Compte-tenu des enjeux, hormis le maintien du passage supérieur des Gauges, aucun rétablissement spécifique n'est prévu pour la faune.

Cependant, la mise en place de clôtures sera examinée dans le cadre des études détaillées afin d'empêcher l'accès aux voies dès ses abords.

## Pollution de l'air

### Les observations du public :

Une personne a demandé si la qualité de l'air était prise en compte.

### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Tout projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude sur la qualité de l'air. Cette étude sera disponible dans le cadre de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, lors de l'enquête publique.

## Assainissement

### Les observations du public :

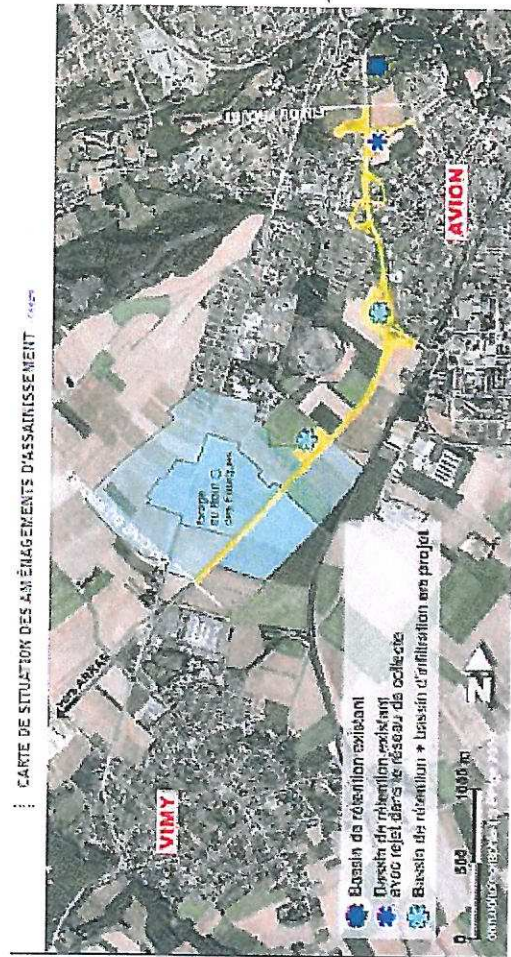
Les riverains demandent des précisions sur la gestion de l'assainissement, notamment sur la localisation des bassins.

### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Actuellement, il n'existe pas de réseau d'assainissement étanche sur cette section de la RN17. Les eaux ruissellent, s'infiltrent et emmènent une partie des déchets en bas des talus.

Le projet prévoit donc la reprise complète de l'assainissement sur cet itinéraire. Les eaux seront amenées vers des bassins d'assainissement :

- création de 2 couples de bassin de rétention des eaux pluviales et bassin d'infiltration (dans la plaine de Vimy et dans les boucles de l'échangeur d'Avion-République)
- adaptation d'un bassin existant (dans les boucles de l'échangeur des Glissoires) avec rejet dans le réseau de collecte des eaux pluviales.



Ce système d'assainissement permettra une meilleure régulation des eaux de pluies sur le secteur et évitera le ruissellement des eaux en bas des talus.

## Ouvrages d'art

### Les observations du public :

Plusieurs personnes se demandent comment les ponts (rue Daumont et avenue Thumerelle) vont être élargis et surtout de quel côté.

### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Les deux ponts seront doublés en largeur, côté avenue Thumerelle pour l'un



et côté rue Daumont pour l'autre.



En phase travaux, la circulation sera interrompue pour permettre les terrassements, le bétonnage et la construction du tablier. Cependant, des déviations seront mises en place et les cheminements existants seront rétablis.

La DREAL travaillera ces points plus en détail afin d'obtenir des délais de réalisation les plus courts possibles.

## Communication

### Les observations du public :

Il est demandé des précisions sur la méthode d'information sur le projet.

### La réponse de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

Le projet est dans une première phase de concertation avec plusieurs moyens d'expression à disposition du public et une adresse mail qui sera en service tout au long du projet.

La concertation continuera par la suite avec notamment la mise à disposition du bilan de concertation et dans le cadre de la procédure d'enquête publique qui offrira une nouvelle période de dialogue avec le public.

Au-delà de ces concertations réglementaires, la DREAL Nord – Pas-de-Calais associera les communes et par leur bials, les riverains, tout au long de l'élaboration du projet.

## Divers

Diverses questions pas forcément en lien avec le projet ont été posées en réunion publique (augmentation des impôts suite au projet, problème du stationnement en ville, droit de construction...) ces questions ne sont pas synthétisées ici, mais des réponses qui y ont été apportées en réunion publique sont lisibles dans les comptes-rendus des réunions publiques joints en annexe.

## Engagements et orientations données par l'État

En résumé et par thème, l'État s'engage :

- Aménagements paysagers : à examiner la mise en place de clôtures de part et d'autre de la RN17 au niveau de la plaine giboyeuse de Vimy afin d'empêcher la traversée de la faune sauvage et à associer les collectivités et l'exploitant pour l'aménagement paysager en général ;
- Nuisances sonores : à reprendre l'étude bruit afin d'aller plus loin que la réglementation à appliquer pour la modification d'une infrastructure existante et ainsi diminuer les seuils à atteindre ;
- Phase travaux : à réaliser un inventaire et un état des lieux des environs du projet avant toute intervention de l'État ;
- Circulation : à consulter la commune d'Avion pour l'implantation et le devenir de la rue Émile Michel ;
- Emprise : à faire intervenir rapidement un géomètre expert pour effectuer le bornage des habitations rue Paul Daumont afin de marquer physiquement les limites des parcelles et les bas de talus de la future RN17.

La commune d'Avion s'est également engagée à associer les riverains (au sein d'un groupe de travail) pour le choix de l'aménagement en lieu et place des bretelles de l'ancien échangeur d'Avion-centre.

## Conclusion

Pour cette concertation préalable, la DREAL Nord – Pas-de-Calais a mis en œuvre des moyens importants pour informer et recueillir les avis et les remarques de la population sur le projet.

Toutes les remarques évoquées par le public ont permis de dresser le présent bilan et de déterminer les engagements de la DREAL Nord – Pas-de-Calais.

L'ensemble des observations du public seront donc prises en compte dans les prochaines phases d'études à venir.

Pendant toute la durée de conception du projet, la concertation sera prolongée avec les riverains, les partenaires et le public afin de préciser les différents points cités dans le présent bilan.

La prochaine grande étape de concertation se fera par le biais de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet, prévue fin 2014, début 2015.



## Mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion

### Réunion publique à Avion

Mardi 17 décembre 2013 à 19h / Salle Le Famille

#### Compte-rendu

#### Intervenants :

Les représentants de la maîtrise d'ouvrage: DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Nord-Pas-de-Calais :

M. Michel LEBLANC, Chef du Service déplacements, intermodalité, infrastructures

Mme Nathalie RICHER, Chef de la division Maîtrise d'Ouvrage

Mme Patricia ROUY, Responsable de l'opération

Les représentants d'Avion :

M. Jean Marc TELLIER, Maire d'Avion

M. Patrick BLETRACH, Conseiller Municipal délégué

#### Public

20 personnes environ, dont 2 journalistes et 3 représentants de la DREAL Nord-Pas-de-Calais

#### Durée :

1h50 (5 min d'introduction + 15 min de présentation + 1h30 de débat)

## 1. INTRODUCTION

5 min.

M. TODESCO introduit la réunion.

M. TELLIER accueille les participants et précise qu'il s'agit d'une réunion publique organisée par l'Etat au sujet de la mise à 2x2 voies de la RN17. Il explique que la Municipalité est là pour s'entendre avec les services de l'Etat.

## 2. PRESENTATION DU DIAPORAMA

15 min.

M. LEBLANC présente les intervenants et explique le contexte général du projet et les objectifs de la concertation publique.

Mme RICHER présente les caractéristiques techniques du projet.

M. TODESCO rappelle les modalités de concertation et lance le débat.

## 3. QUESTIONS / REPONSES

1 h 30

**Q1** Habitante, 5 rue de Comblès (Mme POT)

**R1** M. LEBLANC  
Allez-vous mettre les murs anti-bruit avant ou pendant les travaux ?

Les écrans anti-bruit sont des travaux de finition qui doivent être posés sur remblai et ponts terminés. Ils seront posés dans la phase finale du chantier.

**Q2** Habitante, 1 rue de Comblès (Myriam SUEUR)

**R2** M. LEBLANC  
Le pont va-t-il être élargi côté rue de Comblès ou côté rue du Fort de Vaux ?

On va élargir de l'autre côté, du côté de la rue Daumont. Tout l'élargissement de la RN17 se fait du côté du terril (de Lens vers Arras : côté droit - d'Arras vers Lens : côté gauche).

**R2bis** M. TELLIER  
donne des précisions géographiques.

L'élargissement des deux ponts fera doubler en largeur.

**Q3** Habitant, 41 rue Edouard Déprez (M. Jean-Paul BROWN)

**R3** M. TELLIER  
Concernant la suppression des bretelles, que va-t-il se passer à cet emplacement ?

Vous parlez bien de la bretelle à côté du laboratoire, côté rue de l'Arc-en-Ciel ? Ces bretelles vont disparaître. Le choix du devenir appartient à la commune. Les élus souhaitent qu'il se construise avec vous. L'idée est de créer un groupe de travail qui se posera ces questions et apportera des réponses aux riverains.

Du côté de la rue de l'Arc-en-Ciel, rue Pierre Baudel, la commune a acquis une réserve foncière, mais rien n'est décidé.

**Q3bis**

La situation est horrible. Vue le nombre de logements il y a des problèmes de stationnement.

M. TELLIER

**R3bis** Ce problème est vrai dans toute la commune.

RN17 - Compte-rendu Réunion publique AVION

17/12/2013

2/8

La ville a été construite à une époque où il n'y avait pas un véhicule par foyer, aujourd'hui il y en a trois.

On n'a pas eu le temps de se voir sur cette question, mais on va en profiter maintenant pour trouver les meilleures solutions dans l'intérêt de chacun.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en pleine révision : le nombre de place de stationnement par logement, va passer 1,5 à 2 places. Mais vous êtes en centre-ville.

**Q4** Habitant, 63 rue Paul Daumont (M. Laurent WIART)

Mon terrain est à 20 mètres de la rocade, sans mur anti-bruit, cela va être invivable (avec l'augmentation de trafic), ça l'est déjà (en été on ne peut pas ouvrir les fenêtres).

**R4** M. LEBLANC

1) Il s'agit d'un itinéraire de liaison qui restera comme tel. Il n'y aura donc qu'une augmentation modérée du trafic (pas d'aspiration du trafic d'autres infrastructures).

2) Les études bruit seront complètes. On a un cadre réglementaire sur le niveau de bruit. Mais il faut être honnête : il n'y aura pas « pas de bruit » à proximité d'une infrastructure routière.

La construction se fait dans les emprises dont l'Etat est propriétaire.

**Q4bis**

Mais l'élargissement ne me semble pas possible à réaliser.

**R4bis** M. TELLIER

Aujourd'hui les emprises ont déjà été achetées par l'Etat. Cela fait 30 ans que l'on sait que la RN17 va s'élargir.

Il y a des murs anti-bruit qui ne sont plus aux normes actuelles. Je le dis également aux services de l'Etat.

**Q4ter**

Pourquoi pas un mur végétal près de chez moi, comme celui qui existe à côté du collège Jean-Jacques Rousseau ? On demande le prolongement du mur anti-bruit.

Et est-ce que le rond-point de Vimy va être supprimé ?

**R4ter** M. LEBLANC

Non le rond-point de Vimy ne sera pas supprimé.

En ce qui concerne les écrans, nous n'avons pas fini nos études, on ira sur le terrain pour vérifier les dimensions exactes. On évitera les effets de rejet mutuel du bruit d'un écran sur l'autre.

Mais pour être honnête, plus de bruit est techniquement impossible.

**Q5** Père d'une habitante d'Avion, 39 rue René Char (M. LEROY)

Un talus a été fait, mais la situation est invivable. Il n'est pas possible de dormir dans les pièces côté rocade. Il aura mieux valu faire un mur anti-bruit.

**Q6**

Pas de bassin de rétention derrière le talus, du côté du collège Jean-Jacques Rousseau ?

**Q7**

Cet itinéraire a été choisi pour améliorer la circulation, mais le matin et le soir, ça bouchonne quand même à Arras (rond-point Tchecoslovaquie) et à Lens.

**R5** M. LEBLANC

Pour les projections phoniques, nous allons vérifier partout si le projet est aux normes d'aujourd'hui. S'il y a des compléments à apporter, nous les apporterons.

**R6**

Le couple de bassin sera créé dans les boucles de l'échangeur d'Avion-République.

**R7**

La problématique de la circulation est très complexe. La déviation Thélus-Vimy a réglé d'énormes problèmes, à Thélus, 90% des usagers de la RN17 font des échanges entre les agglomérations d'Arras et Lens. Nous travaillons à des solutions alternatives, mais de très nombreux déplacements interurbains se font en voiture.

**Q8** Habitant au 33 rue René Char (M. BELLARD)

Je suis inquiet par rapport aux nuisances sonores que le projet va engendrer.

RN17 - Compte-rendu Réunion publique AVION

17/12/2013

3/8



Les murs anti-bruit constituent une saignée dans la ville. Est-il possible de prévoir de la transparence, de la végétation ?

Q22

Question de la pollution de l'air ? Ma toiture est noire de suie.

R21 M. LEBLANC

Pour les écrans anti-bruit il y a plein de solutions techniques qui existent. Il y a soit des matériaux absorbants, mieux pour éviter les phénomènes de réverbération, soit des matériaux réfléchissants, comme le verre. Il y a également un problème de civilité. La transparence devient douteuse, notamment à cause des tags.

Pour les ponts ont fait des écrans transparents en polycarbonate pour une question de poids, et pour maintenir les vues et permettre de se repérer dans son itinéraire.

Mais j'attire votre attention sur la pérennité de ces ouvrages.

Il existe aussi de l'énobé absorbant drainant que j'ai pu tester. Mais le problème c'est que c'est bien pendant 1 an et ensuite ça se calme et la chaussée est plus fragile.

Sur la question de la végétation, c'est un sujet très compliqué. On fait avec nos moyens pour trouver les solutions qui nécessitent le minimum d'entretien et s'implantent sur les matériaux présents (schiste par exemple). Nous avons également le problème de la résistance au sel de dévergloçage.

R22

La question de l'air est une question importante dans notre région. Nous sommes dans la seule région de France dont le territoire est intégralement couvert par un Plan de prévention atmosphère. Cela est lié à la circulation routière, à l'industrie, à l'usage des combustibles... Il y a plusieurs pistes de recherche : l'amélioration technique des véhicules et le développement des politiques de « transport propre ».

Nous avons une obligation d'étude de la qualité de l'air.

Q23 212

A quelle heure et quand sont faites vos mesures acoustiques ? Il faudrait venir le matin et le soir, mais pas à midi. Il n'y a personne sur la rocade.

R23 M. LEBLANC

Les mesures sont faites en continu pendant 24 heures.

Nous faisons ensuite des corrections en fonction de la météo (pluie, vent) et nous vérifions que les conditions de trafic sont bien les conditions habituelles.

Dans les calculs il y a deux périodes : jour et nuit, avec des obligations réglementaires différentes.

Q24

La nuit, il n'y a que des moles.

R24 M. TELLIER

Nous sommes tous d'accord pour dire que cette route est accidentogène. Le terre-plein central éviera les chocs frontaux.

L'important c'est que les services de l'Etat soient venus. Notre avis compte aujourd'hui. Dans les limites budgétaires. La préoccupation des élus est de travailler avec l'Etat et les habitants. Je propose la mise en place d'un groupe de travail régulier avec inscription dès ce soir. Ce comité devra rendre des comptes aux élus et à la population. Nous pourrions nous réunir à partir de fin janvier sur la base de bilan de concertation dressé par l'Etat. Et tenir ces réunions jusqu'à la fin des travaux.

Il est indispensable d'agir maintenant. Mme VALET prend les inscriptions.

Q25 212

Les bas des talus ne sont pas entretenus. Personne ne peut y accéder. Qu'allez-vous faire ? Prévoir des plantations ?

Q26 Habitante, rue de Comblès

Dans la rue de Comblès il y a déjà un bassin de récupération de l'eau, allez-vous en faire un deuxième ?

R26 M. LEBLANC

RN17 - Compte-rendu Réunion publique AVION

17/12/2013

6/8

Tout l'assainissement de l'itinéraire sera repris. Les eaux seront acheminées vers les bassins d'assainissement. Sur le bassin dont vous parlez nous avons une interrogation. Nous ne savons pas à qui il est.

R26bis Habitante, rue de Comblès

J'en avais fait la demande, il est à la DIR.

R26ter M. LEBLANC

Pour expliquer les services de l'Etat : la DREAL a la responsabilité des politiques d'investissement et la DIR possède une double casquette. Elle est exploitant du réseau routier national et maître d'œuvre pour la DREAL.

Q27 Habitante, 75 rue Paul Daumont (Mme DAUCHIN)

Est-ce que l'on va prendre une partie de mon terrain ?

R27 M. LEBLANC

Ce sont des points que nous allons vérifier. Normalement, l'Etat est propriétaire. Seul que l'Etat n'a pas entretenu ses terrains depuis les années 70. Vous en étiez « locataires à titre gracieux ».

R27bis M. TELLIER

Pour faire une boutade, je dirais que beaucoup ont entretenus les terrains de l'Etat à titre gracieux.

Q28 Habitante, 63 rue Paul Daumont (M. Laurent WART)

Résultat les déchets vont tomber chez moi !

R28 M. TELLIER

Les choses seront plus claires avec le bornage.

Il ne s'agit pas d'une bataille, mais d'un travail ensemble pour trouver les meilleures solutions.

M. TELLIER invite les participants à un pot de l'amitié.

Michel LEBLANC clôt le débat en remerciant M. le Maire et rappelant les modalités de concertation.

M. TODESCO remercie les participants.

RN17 - Compte-rendu Réunion publique AVION

17/12/2013

7/8

**Synthèse des remarques et questions**

Nombre de personnes différentes à s'être exprimées : 222

**Mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion**  
Réunion publique à Vimy  
Le mardi 16 décembre 2013 à 18h / Salle des fêtes de Vimy  
Compte-rendu

**Intervenants :**

Les représentants de la maîtrise d'ouvrage, DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Nord-Pas-de-Calais :  
M. Michel LEBLANC, Chef du Service déplacements, intermodalité, infrastructures  
Mme Nathalie RICHER, Chef de la division Maîtrise d'Ouvrage  
Mme Patricia ROUY, Responsable de l'opération

Le représentant de Vimy :  
M. Laurent Bacqueville, adjoint aux travaux

**Public**

15 personnes, dont l'adjoint au maire de Vimy

**Durée :**

55 min (5 min d'introduction + 20 min de présentation + 35 min de débat)

| Aménagements |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   | Circulation | Impact financier | Travaux | Entretien |
|--------------|-------------------|---------------|----------------|-----------------------|---------------------|----------|------------------|---------|---|-------------|------------------|---------|-----------|
|              | Nuisances sonores | Qualité d'air | Ouvrages d'art | Aménagement échangeur | Niveau d'indicateur | Sécurité | Reculer paysager | Emprise |   |             |                  |         |           |
| 1            | X                 |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 2            |                   |               | X              |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 3            |                   |               |                | X                     |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 3bis         |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 4            | X                 |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 4ter         |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 4bis         |                   |               | X              |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 5            | X                 |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 6            |                   |               |                |                       | X                   |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 7            |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         | X |             |                  |         |           |
| 8            | X                 |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 8bis         |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 9            |                   |               |                |                       |                     | X        |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 9bis         |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             | X                |         |           |
| 10           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 11           |                   |               |                |                       |                     |          | X                |         |   |             |                  |         |           |
| 12           | X                 |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 13           |                   |               | X              |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 13bis        |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   | X           |                  |         | X         |
| 14           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 15           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 16           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             | X                |         |           |
| 17           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  | X       |           |
| 18           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  | X       |           |
| 19           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  | X       |           |
| 20           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  | X       |           |
| 21           | X                 |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 22           |                   | X             |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 23           | X                 |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 24           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         | X |             |                  |         |           |
| 25           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         | X         |
| 26           |                   |               |                |                       | X                   |          |                  |         |   |             |                  |         |           |
| 27           |                   |               |                |                       |                     |          |                  | X       |   |             |                  |         |           |
| 28           |                   |               |                |                       |                     |          |                  |         |   |             |                  |         | X         |
| TOT          | 7                 | 1             | 3              | 1                     | 2                   | 1        | 1                | 1       | 2 | 2           | 4                | 4       | 4         |

## 1. INTRODUCTION

5 min.

M. TODESCO introduit la réunion en présentant les intervenants et expliquant qu'un débat sera ouvert après la présentation du projet.

M. BACQUEVILLE accueille les participants en donnant quelques éléments de contexte du projet (dernière tranche de la mise à 2x2 voies de la RN17, phase de concertation). Il précise que malgré le peu d'impact pour Vimy, la municipalité reste à l'écoute.

## 2. PRESENTATION DU DIAPORAMA

20 min.

M. LEBLANC présente le contexte général du projet et les objectifs de la concertation publique.

Mme ROUY présente les caractéristiques techniques du projet.

M. TODESCO rappelle les modalités de concertation et lance le débat.

## 3. QUESTIONS / REPONSES

30 min.

**Q1** Habitant, rue Emile Michel à Avion

Comment aller vous faire pour agrandir le pont avenue Thumerelle à Avion ?

**R1** M. LEBLANC

Pour les deux ouvrages, durant la phase travaux, nous allons devoir procéder à des interruptions de circulation, déviations - pour permettre les terrassements, le bétonnage, la construction du tablier, puis réajustements.

Nous sommes conscients des difficultés de circulation et nous retravaillerons dans le détail pour obtenir les délais de réalisation les plus courts possibles.

Pour la RN17, il y aura des restrictions de circulations et limitations de vitesse pour des raisons de sécurité, mais aucune coupure n'est envisagée.

**Q1bis**

J'ai entendu dire que certaines personnes auraient un piler devant leur façade.

Et est-ce que cette rue (Emile Michel) sera en sens unique et est-ce que les piétons pourront continuer de circuler ?

**R1bis**

Le débouché de la rue est effectivement très étroit et l'on va se rapprocher des habitations existantes. Nous allons étudier dans le détail les solutions en maintenant les circulations piétonnes et cyclistes.

**Q2** Agriculteur en retraite (en légère activité)

Pendant la phase de chantier comment l'accès va se faire ? Allez-vous prendre sur les chemins agricoles ?

**R2** M. LEBLANC

Nous allons procéder par l'élargissement à partir de la route nationale actuelle. Nous allons fermer une des trois voies à la circulation et l'approvisionnement du chantier se fera par cette voie.

On fera un inventaire et état des lieux de tous les outours du chantier. Et l'état remettra toutes les voiries en l'état après son intervention.

**Q3** Habitant, rue Emile Michel à Avion

Un arrêté interdit la construction à moins de 7 ou 8 m de cette route. Est-ce que cette contrainte va changer (en plus ou en moins) ?

**R3** Mme ROUY

Ce sont les règles d'urbanisme inscrites dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune qui s'appliquent. Le PLU d'Avion est cours de révision. Ce sont des questions que vous pouvez poser à la mairie d'Avion.

**R3bis** M. LEBLANC

Pour complément, le statut de route express ne modifie pas la réglementation de constructibilité. Mais il édicte uniquement certaines règles d'accès et d'usages.

**Q4** Habitant, rue Emile Michel à Avion

Est-ce que l'état s'occupe du nettoyage des talus ?

**R4** M. LEBLANC

Il appartient à l'état d'entretenir son domaine public. C'est la Direction Interdépartementale des routes, service de l'état, qui a en charge cet entretien.

Mais malheureusement le nombre de déchets jetés est tel que la priorité est donnée à la sécurité routière et non à l'entretien des talus. C'est une question de moyen financier.

**Q5** Habitant de Vimy (M. CROCHET)

Nous avons entendu parler de glissières de chaque côté de la 4 voies. Ne serait-il pas plus approprié de créer des haies de protection ? Il y a-t-il un traitement paysager prévu derrière les glissières ?

**R5** M. LEBLANC

Sur les parties agricoles, les glissières de sécurité ne seront disposées qu'en cas de nécessité technique absolue : protection des piles des ouvrages d'art ou pour éviter des déversements accidentels dans le périmètre du caplage.

Dans ce secteur les paysagistes ont préféré dégager les vues (gazon, plantations basses). Un des objectifs est également de choisir les solutions qui nécessitent le moins d'entretien.

**Q6** Représentant de la Société de chasse de Vimy (M. LEBLANC)

Dans sa partie agricole, la route traverse une plaine giboyeuse et je voudrais savoir s'il est prévu des aménagements pour protéger les animaux sauvages ?

**R6** M. LEBLANC

Le projet ne changera pas la situation actuelle en termes de trafic.

**Q6bis**

Le terre-plein central va freiner le passage des animaux.

**R6bis**

Il y a effectivement deux modifications : la mise en place d'un terre-plein qui va empêcher la faune de passer et celle du réseau d'assainissement. Nous examinerons la question des clôtures dans le cadre des études détaillées. Nous continuerons à associer les partenaires.

**Q7** Agriculteur retraité

La glissière de sécurité est à quelle distance des parcelles ?

**R7** M. LEBLANC

En complant l'accotement et la largeur du fossé, nous avons entre 7 et 10 mètres environ. Elle est posée à 2,50 mètres de la limite de la bande d'arrêt d'urgence.

**Q8** Agriculteur à Vimy (M. BÉGIN)

Vous commencez la remblai quand ?

**R8** M. LEBLANC

Pouvez encore faire votre saison de culture sans problème. Le démarrage des travaux sur l'itinéraire est à fin 2015. On débute avec les ouvrages d'art. Les travaux en zone agricole ne démarrent pas avant fin 2016, plutôt 2017. D'autres réunions avec le monde agricole sont prévues.

**Q9**      *Agriculteur retraité*  
Vous ne prévoyez pas de fouilles ?  
**R9**      M. LEBLANC  
Si, toujours, c'est obligatoire.  
On essaiera de limiter la gêne au maximum.

**Q10**      *(M. LEBLANC, M. ROUY)*  
Est-ce qu'il n'est pas plus sympathique de mettre d'arbustif plutôt que du couvrant, en terme d'intégration paysagère et d'essences ?

**R10**      M. LEBLANC  
Nous avons la nécessité de protéger les vues depuis le monument canadien. C'est ce qui nous pousse à ne pas mettre d'arbres le long du tracé dans la partie agricole.

**Q10bis**  
La vue est essentiellement dans le sens Avion-Vimy, mais dans le sens Vimy-Avion on pourrait compenser avec de l'arbustif.  
**R10bis**      M. LEBLANC  
Du point de vue de l'usager c'est effectivement le cas. Mais la demande des paysagistes est de ne pas marquer plus que nécessaire la RN17 depuis la crête de Vimy. C'est un sujet qui est encore en débat.

**Q11**      *Agriculteur retraité*  
D'autant que l'entretien laisse à désirer avec des arbres.

**R11**      M. LEBLANC  
Le sujet des abords des infrastructures routières est un sujet très compliqué. On a également des avis obligatoires à respecter, notamment sur les sites classés.

**Q11bis**      *(M. LEBLANC, M. ROUY)*  
On peut très bien travailler par séquence. Je parle d'arbustif et non de haute tige, visuellement l'impact est plus faible. Et les déchets qui sont sur la route sont freinés et ne s'éparpillent pas dans la plaine.

**R11bis**      M. LEBLANC  
La vraie difficulté sur l'arbustif est de limiter la croissance et d'assurer des tailles régulières. On a peu de végétaux qui correspondent. Il faut des essences locales qui supportent les polluants liés à l'infrastructure.  
Nous avons noté et nous continuerons de travailler avec les communes.

M. TODESCO annonce la réunion publique du lendemain à Avion et rappelle les principaux moyens de donner son avis.  
M. LEBLANC remercie les participants et la municipalité pour son accueil.

# Synthèse des remarques et questions

Nombre de personnes différentes à s'être exprimées : 6

|            | Aménagements                                     |                     |                  |            | Organisation des travaux / Planning | Entretien | Urbanisme réglementaire |
|------------|--------------------------------------------------|---------------------|------------------|------------|-------------------------------------|-----------|-------------------------|
|            | Ouvrages d'art (devant de la rue Emile Michelin) | Traitement paysager | Protection faune | Glissières |                                     |           |                         |
| Q1/Q1bis   | x                                                |                     |                  |            |                                     |           |                         |
| Q2         |                                                  |                     |                  |            | x                                   |           |                         |
| Q3         |                                                  |                     |                  |            |                                     |           |                         |
| Q4         |                                                  |                     |                  |            |                                     | x         | x                       |
| Q5         |                                                  | x                   |                  |            |                                     |           |                         |
| Q6/Q6bis   |                                                  |                     | x                |            |                                     |           |                         |
| Q7         |                                                  |                     |                  | x          |                                     |           |                         |
| Q8         |                                                  |                     |                  |            | x                                   |           |                         |
| Q9         |                                                  |                     |                  |            | x                                   |           |                         |
| Q10/Q10bis |                                                  | x                   |                  |            |                                     |           |                         |
| Q11/Q11bis |                                                  |                     |                  |            |                                     | x         |                         |
| TOTAL      |                                                  | 5                   |                  |            | 3                                   | 2         | 1                       |

